

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 17: **Structures plissées, tressées, tissées**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en calquer la formulation sur les termes de la norme SIA 118.

Énoncés destinés à la compréhension dans les CGC

A côté des prescriptions purement techniques figurant dans une norme et des dispositions exclusivement contractuelles des CGC, il y a encore des énoncés uniquement destinés à la compréhension.

C'est la CN qui décide si ces derniers doivent être intégrés à la norme ou aux CGC. La CCGC peut par ailleurs fournir des directives sur ce point. Les CGC doivent en effet être axées sur les aspects contractuels et se référer aux dispositions figurant dans la norme SIA 118.

Les indications concernant l'exécution (p. ex. le traitement du béton) et les questions terminologiques en général (les définitions) doivent autant que possible être intégrées aux normes techniques, tout en veillant avec le plus grand soin à ne pas y mêler des aspects d'obédience contractuelle.

Distinction entre norme technique et CGC

Norme technique et CGC constituent deux documents distincts, dont l'un est de nature technique (et informative) et l'autre d'obédience contractuelle (et informative). Dans toute la mesure du possible, les étapes de leur élaboration (démarrage du projet, rédaction, mise en consultation et approbation) devraient être menées de front. Cette stricte séparation des deux types de normes doit être maintenue, en dépit des commodités d'emploi que des CGC annexées à une norme pourraient offrir.

Prédominance de la norme SIA 118

Hiérarchiquement, les CGC demeurent parmi les « normes subsidiaires de la sia ». En cas d'indications contradictoires dans les CGC, c'est la norme SIA 118 qui prévaut, à moins que le texte CGC n'ait explicitement été désigné dans le contrat comme faisant foi.

Telle que prescrite par la CCGC, la formulation des CGC sous chiffre 0.2

oblige dès l'introduction à préciser en quoi elles divergent de la norme SIA 118, offrant ainsi un garde-fou contre des dérogations non intentionnelles aux règles de la norme SIA 118.

La SIA et la VSS élaborent des CGC

Seules la sia et la VSS élaborent et publient des CGC. La coordination avec d'autres associations et parties intéressées est assurée dans le cadre de la CCGC. Le CRB ne publiera donc plus de prénormes (P-CGC) désormais, et les P-CGC existantes seront suspendues dès que les prescriptions de métré auront pu être intégrées au CAN.

Sur des principes ainsi clarifiés, la CCGC pourra aller de l'avant et assurer le suivi des CGC. L'essentiel consiste en la nette séparation entre CGC et CAN, avec un rattachement plus étroit aux travaux de normalisation. D'ici fin 2008, un catalogue intégral sera disponible et les révisions éventuellement nécessaires pourront être entreprises.

Markus Gehri, responsable des normes et règlements SIA

Le bois: vous avez tout à y gagner!

Le prix élevé du pétrole a des conséquences: aujourd'hui, en chauffant au bois, vous réalisez des économies. Chauffer au bois est donc non seulement écologique, judicieux à long terme, mais aussi économique. Nous vous conseillerons volontiers. Tél. 021 320 30 35 ou www.energie-bois.ch



//ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
— SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE —

DEPARTEMENT DE LA GESTION
DU TERRITOIRE

**Un ou une architecte-aménagiste à
80% ou 100%**

Activités

Collaborer à toutes les tâches de la section «aménagement local», assurer les examens de conformité et le suivi des plans d'aménagement, des plans spéciaux et des plans de quartier, plus particulièrement soutenir la mise en place des pôles de développement du canton en coordination avec les autres services de l'administration cantonale; conseiller les collectivités publiques communales et les requérants

Profil souhaité

Formation d'architecte EPF ou formation jugée équivalente, complétée d'une formation ou d'une expérience en aménagement du territoire au sein d'un bureau privé ou d'une administration, expérience en gestion de projet, de bonnes connaissances de la politique des agglomérations ainsi que des législations cantonales et fédérales en matière d'aménagement du territoire seraient un avantage; autonomie et sens des responsabilités; bonnes capacités de synthèse; facilité de rédaction et sens de l'organisation; sens avéré de la communication et de la négociation.

Lieu de travail: Neuchâtel

Entrée en fonction: A convenir

Classe: 9

Délai de postulation: 26 septembre 2008

Renseignements

M. Dominique Bourquin, aménagiste cantonal,
tél. 032 889 67 40

Pour postuler, merci d'envoyer votre offre à:

Service de l'aménagement du territoire,
M. Dominique Bourquin, Case postale 46,
2003 Neuchâtel

MÉCANIQUE HORLOGERIE DESIGN ARCHITECTURE INGÉNIERIE DU BÂTIMENT

CADEXPO

6^e ÉDITION 8-9 OCT. 08

LAUSANNE, HÔTEL MÖVENPICK, SALLE OLYMPIA

La principale manifestation spécifiquement destinée aux ingénieurs, concepteurs et dessinateurs, dans les domaines **CAO/DAO** de la mécanique, de l'horlogerie, du design, de l'architecture et de l'ingénierie du bâtiment.

Entrée libre et inscription obligatoire sur le site

www.cadexpo.ch

